



COMMUNIQUE DE PRESSE

Non à la mainmise de l'agrochimie sur l'Apiculture !

**Manifestation des Apiculteurs à Paris,
pour un Institut Technique et Scientifique Apicole indépendant,
au service de l'abeille et de l'apiculture**

Vendredi 22 Janvier à partir de 10H00

149, rue de Bercy, 75012 Paris
(Métro Gare de Lyon)

L'Union Nationale de l'Apiculture Française dénonce formellement la mainmise de l'agrochimie dans la création de l'Institut Technique et Scientifique Apicole, initié par le député Martial Saddier dans le cadre de sa mission pour la création « d'une filière apicole durable ».

Au cours de l'automne, sans concertation, le CNDA (Centre National de Développement Apicole) a décidé, unilatéralement, de modifier ses propres statuts au cours d'une Assemblée Générale, en vue de devenir la structure juridique du nouvel Institut Technique Apicole.

Les nouveaux statuts du « CNDA/Institut Technique », ont donc été adoptés lors d'une Assemblée Générale ne comprenant aucune représentation de l'UNAF, (l'Union Nationale de l'Apiculture Française), du SNA (Syndicat Nationale d'Apiculture) ou de la FNOSAD (Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales) qui représentent l'immense majorité des apiculteurs.

L'UNAF dénonce également la création d'un conseil scientifique au sein de l'ITSAP qui disposerait de tous les pouvoirs décisionnels alors que la loi et le règlement ne lui autorisent qu'un rôle consultatif.

L'UNAF s'insurge de l'éviction systématique des chercheurs français des grands organismes publics de recherche (CNRS et INRA) qui ont mis en évidence les effets catastrophiques des pesticides pour l'abeille et les insectes pollinisateurs. Cette éviction s'opère largement au profit de chercheurs connus pour expliquer de façon caricaturale les surmortalités d'abeilles par l'allégation de simples mauvaises pratiques des apiculteurs français.

La création de l'ITSAP en l'état est une violation de l'article 11 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen incluse dans le bloc de constitutionnalité, de la Loi du 1er juillet 1901 sur la liberté d'association et de l'article 1134 du Code civil.

L'UNAF dénonce la tentative du Ministère de l'Agriculture d'intégrer au sein même des organes dirigeants de l'Institut Apicole, l'industrie agrochimique représentée par l'Union des Industries de la Protection des plantes (UIPP), ce qui représente une véritable intention de subordination de l'abeille à la prééminence de l'agrochimie.

Face à cette tentative de manipulation visant à réduire au silence le monde apicole, les Présidents des différents syndicats apicoles français ont décidé de faire entendre leur voix et de manifester leur opposition devant le siège du CNDA.

Contacts :

Henri Clément, Président
06 83 52 47 11

Jean-Marie Sirvins, Vice-Président
06 89 37 06 12